

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 22 MARS 2025

Présents : Maryse BARGUÈS, Bruno BARELAUD, Fethi BENSAAD, Didier BIZORD, Jean-Baptiste BLOT, René BOTTELEAU, David CARVALHO, Sylvie CHARRIER, Hélène COUTANCEAU, Jérôme COUVILLERS, Corinne DELAGE, Loïc DUPARAY, Marion FORT, Christophe GAUTHIER, Matthieu GONDELLON, Régine HANDY, Jean-Michel LABORDE, Alain LEHOUX, Etienne MEROP, Irène MEROP-VICENS, Patricia RAYMONDEAU, Thierry THEVENET, Mikaël VIRE.

Excusés : Francine BERGÈS, Delphine BOUCHARESSAS, Patrick GAUTIER, Christophe JERRETIE, Frédérique MASSON-KESPI, Etienne MEROP, Nathalie NORMAND, Pierre PERPILLOU, Yann PLANTE, Karine PLOUHINEC, Pascale QUEANT

Assistent : Arnaud CLEDAT, directeur, Johann LANGLOYS, CTS ainsi qu'Antoine MAYOUX, responsable administratif

Le quorum est atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 10h00, sous la présidence de Mr Didier BIZORD

En préambule Didier BIZORD informe les membres du CA que la ligue a dépassé les 45 000 licenciés avec 47 005 à ce jour. Il rappelle l'organisation des Régionales du Handensemble les 26 et 27 avril à Oloron Sainte Marie ainsi que les inter comités territoriaux Beach le 3 mai à Brive avec 6 équipes garçons et 5 équipes filles. En attente de confirmation de la FFHB, il y aura 2 qualifiés en garçons et 2 qualifiés en filles. Le tournoi inter secteur se déroulera en Occitanie le 21 ou 22 juin. → 1 qualifié pour les finalités. Projet à venir pour augmenter le nombre de qualifiés pour les finales. Par ailleurs, à ce jour pas de nouvelles sur le projet de modifications des inter comités
Didier BIZORD rappelle l'organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue à Capbreton le 21 juin ainsi que des finalités sur le département des Landes et confirme que conformément aux engagements pris, la saison prochaine l'ensemble de ces manifestations se dérouleront dans le nord du territoire

A l'ordre du jour :

1. ADMINISTRATIF

▪ **Approbation Procès Verbaux**

- Approbation PV CA du 14 décembre 2024

Le PV CA du 14 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents

- Approbation PV CA mailing du 23/01/2025 – membres cooptés commission de discipline

Le PV CA mailing du 23/01/2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents

- Approbation PV CA mailing du 7/02/2025 – COPIL ANS

Le PV CA mailing du 7/02/2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents

▪ **Composition de la commission Finances**

Composition en cours de stabilisation . Validation CA par vote via forms

▪ **Rétroplanning Vœux clubs et comités – AG Ligue 2025**

- Courrier adressé par mail aux clubs *le 24 mars*, les invitant à adresser à leur comité départemental leurs vœux pour l'AG de Ligue *avant le 13 avril*,
- Courrier adressé par mail aux Présidents de Comités *le 24 mars* les informant de l'envoi aux clubs et les invitant à transmettre ces vœux, après avoir émis un avis *avant le 27 avril* à la Ligue. (Format word)
- Envoi vers les présidents de commissions pour avis: *28/29 avril*
- Etude en BD *le 8 mai*
- Etude en CA *du 24 mai*

▪ **Composition de la commission de Discipline 2024/2025 : membre à coopter pour la sous commission CD40 : Christophe PARIS**

Christophe PARIS est coopté au sein de la sous commission CD40 à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents

Composition de la commission de Discipline de la Ligue Nouvelle Aquitaine au 22 mars 2025

[COMPO Commission de discipline 2024-2025 - validée le 22-03-2025.xlsx](#)

2. Point ITFE – Régime HANDY

Des chiffres :

Chiffres

Ligues/ITFE	ILE DE France		Nouvelle Aquitaine		OCCITANIE	
	Nbre sessions	Nbre inscrits	Nbre sessions	Nbre inscrits	Nbre sessions	Nbre inscrits
FORMATIONS						
ELABORATION ET GESTION DU PROJET ASSOCIATIF	0		0		1	12
VALORISER ET PROMOUVOIR ES ACTIVITES	0		0		1	10
ACCOMPAGNATEUR ECOLE D'ARBITRAGE		132		96	1	132
OFFICIEL DE TABLE DE MARQUE (OTM)	4	223	12	138		283
RESPONSABLE DE SALLE	3	32		13		
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE	8	7	5	37	11	9
DEBUTER DANS L'ENTRAINEMENT	8	110	20	263	5	86
ENTRAINEUR TERRITORIAL JEUNES	7	116	6	75	5	32
ENTRAINEUR TERRITORIAL ADULTES	6	23	1	15	1	14
ANIMATEUR BABYHAND	4	26			2	0
ANIMATEUR ECOLE DE HANDBALL	4	27	3	9		
ANIMATEUR HAND A 4	1	4	1		1	
ANIMATEUR HANDFIT	3	7	2	8	1	14
ANIMATEUR HANDESEMBLE	1	6	1		1	
ANIMATEUR BEACH HANDBALL	1	5	1		1	
TOTAL	50	727	52	644	31	572

Chiffres

Ligues/ITFE	GRAND EST		AURA		NORMANDIE		HAUTS DE France	
	Nbre sessions	Nbre inscrits	Nbre sessions	Nbre inscrits	Nbre sessions	Nbre inscrits	Nbre sessions	Nbre inscrits
FORMATIONS								
ELABORATION ET GESTION DU PROJET ASSOCIATIF	0		0		1	11	0	
VALORISER ET PROMOUVOIR ES ACTIVITES	0		0		1	10	0	
ACCOMPAGNATEUR ECOLE D'ARBITRAGE		167		131		125		71
OFFICIEL DE TABLE DE MARQUE (OTM)	2	220	5	175	4	87	11	180
RESPONSABLE DE SALLE	0	0	5	3	2	46	9	12
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE	6	56	5	15	1	12	5	20
DEBUTER DANS L'ENTRAINEMENT	5	57	5	128	1	22	7	56
ENTRAINEUR TERRITORIAL JEUNES	3	22	5	61	1	18	3	31
ENTRAINEUR TERRITORIAL ADULTES	3	12	3	15	1	12	1	7
ANIMATEUR BABYHAND	3	14	1	4	1	5	0	
ANIMATEUR ECOLE DE HANDBALL	1	1	2	13	1	7	0	
ANIMATEUR HAND A 4	0	0	0	0	1	7	0	
ANIMATEUR HANDFIT	1	13	1	8	1	13	0	
ANIMATEUR HANDESEMBLE	1	8	1	0	1	0	0	
ANIMATEUR BEACH HANDBALL			1		1	0	0	
TOTAL	25	570	34	553	18	378	37	388

Contrôle Caisses de dépôts et consignations

Contrôle Caisses de dépôts et consignations

30/07/2024 → Mail de la caisse des dépôts et consignations : Vérification des formations dont le financement est réalisé au moyen du CPF.

Tous les éléments concernant :

- Statuts de l'association
- Procès verbal de la dernière assemblée générale
- En cas de sous-traitance, attestation de vigilance Urssaf de vos sous-traitants
- Attestation de régularité fiscale (Formulaire 10640*19 - 50291*19)
- Fichier avec les noms et coordonnées des formateurs salariés, leur titre et qualité, les formations dispensées par chacun
- Quelques CV et copies de diplômes des formateurs salariés (regroupés dans un fichier)
- Fichier avec les noms, les coordonnées et les NDA des formateurs indépendants sous-traitants, leur titre et qualité, leur statut juridique, les formations dispensées par chacun
- Contrats de sous-traitants dispensant des heures de formation (regroupés dans un fichier)
- CV et copies de diplômes des formateurs indépendants sous-traitants (regroupés dans un fichier)
- Fichier contenant les codes et intitulés des certifications inscrites au RNCP pour lesquelles votre organisme est habilité à former
- Programmes de formations RNCP qui seront proposés sur Mon Compte Formation
- Convention(s) de partenariat avec ? (les) organisme(s) habilité(s) à organiser l'évaluation dans le cadre de la (des) formation(s) RNCP que vous proposez (hors diplômes de l'Education nationale), si votre établissement n'est pas habilité à évaluer
- Grille de gamme des tarifs prévus

Fin du contrôle fin septembre 2024 avec une charge de travail importante puisque nous avons du refaire tous les contrats de prestations au nom de l'ITFE, les facturations, etc.

Contrôle Caisse des dépôts et consignations

Ce contrôle nous a alerté sur notre fonctionnement, la réglementation de la sous-traitance, la légalité des conventions de partenariat, ainsi que l'utilisation des Ressources Humaines à travers ces conventions.

Nous avons interrogé l'ITFE sur les obligations des ITFE dans le cadre du dossier habilitation en fournissant la convention de partenariat. Les réponses apportées :

- Convention de partenariat (notre modèle de fonctionnement) : Ce n'est pas possible car la subdélégation est interdite (doctrine France Compétences).
- Les nouvelles règles d'éligibilité au CPF avait permis d'ailleurs de préciser certains éléments sur la catégorisation des sous-traitants (statuts, CA...).
- Nécessaire d'avoir une relation directe en tant que donneur d'ordre avec les formateurs ou évaluateurs des comités (qui ne sont pas OF ou certifiés Qualiopi) via la mise à disposition...
- C'est l'OF porteur habilité qui est garant auprès du certificateur... voir convention tripartite lorsqu'il y a sous-traitance de l'OF habilité à d'autres OF de BC ou de plusieurs modules...

Impact pour 2025/2026 – Textes FFHB – Habilitation des nouveaux titres

Impact pour 2025-2026

Texte FFHB – Habilitation des NX TITRES

La sous-traitance

La SOUS-TRAITANCE de CF ou BC est possible pour les ITFE dans les parcours continus :

- Possibilité de sous-traiter des CF ou BC par les ITFE habilités (dans la limite de 80% du chiffre d'affaires du TFP vis-à-vis du CPF) à un autre ITFE habilité ou un OF externe (CREPS / OF privé...)
 - Des lors qu'il y a sous-traitance d'un ou plusieurs BC ou de plusieurs modules* par l'ITFE
 - une Convention tripartite est alors mise en place obligatoirement entre :
 - l'ITFE,
 - l'ITFE,
 - et l'autre ITFE ou OF (déclaré auprès de la DREETS et certifié Qualiopi)
- Un ITFE ne peut pas habilité un autre ITFE ou un autre organisme (association,...) (pas de délégation d'habilitation ou de subdélégation)
- * Consulter l'ITFE pour tout cas de sous-traitance dépassant 2 modules

SOUS-TRAITANCE de jurys d'épreuve des ITFE :

Pas de possibilité de sous-traiter l'organisation de jurys à un autre OF ou un autre organisme

Les intervenants formateurs et évaluateurs (salariés) de comités départementaux ou de clubs =

- Convention de mise à disposition entre l'employeur et la ligue utilisatrice ITFE
 - Facturation à l'euro / l'euro (prêt de personnel à but non lucratif)

Pas de sous traitance en cascade pour des formations éligibles au CPF ou à des financements du privé

Impact pour 2025-2026

Texte FFHB – Habilitation des NX TITRES

Cas de SOUS-TRAITANCE pour un module ou une partie de module :

- Possibilité de sous-traiter par les ITFE habilités à un autre OF externe (CREPS / OF privé...) déclaré auprès de la DREETS et certifié Qualiopi (si CA sup à 77.700 €)

Cas de SOUS-TRAITANCE avec des autoentrepreneurs ou travailleurs indépendants :

- Pour un formateur autoentrepreneur ou travailleur indépendant, avec un CA inf. à 77.700 € HT
 - Le formateur doit être déclaré auprès de la DREETS (OF) : ce qui lui permet d'être exonéré de TVA pour les activités de formation
 - Il n'est pas nécessaire qu'il soit certifié Qualiopi,
- Pour un formateur autoentrepreneur, travailleur indép. ou autre statut, avec un CA sup à 77.700 € HT
 - Le formateur doit être déclaré auprès de la DREETS (OF)
 - Il doit être certifié Qualiopi

Cas de prestation pour des intervenants ponctuels :

- Pour des intervenants qui viennent pour témoigner d'une activité professionnelle ou faire un partage d'expérience sur une séquence d'un module (il n'est pas alors formateur ou tuteur)
- Pour ce type d'intervenant, autoentrepreneurs ou travailleurs indépendants, avec un chiffre d'affaires inférieur à 77.700 € HT, il n'est pas nécessaire d'être OF ou certifié Qualiopi,

Dans le cadre du CPF ou financement AFDAS > qualiopi obligatoire sauf si microentreprise + CA inférieur à 77 700€T annuel. Les Entrepreneurs individuels et les sociétés doivent avoir Qualiopi
Les intervenants ponctuels ne signent pas la FE.

CA = chiffre d'affaire
NDA = N° de déclaration d'activité

Impact pour 2025-2026

Le 19/03/2025, nous avons sollicité nos avocats pour nous accompagner sur ce dossier. Il en ressort :

- L'importance de garder la **maîtrise** de notre environnement dans le cadre de notre activité d'OF, garantir la **Démarche Qualité**, etc. => ce qui explique l'**interdiction de la subdélégation**,
- La communication de l'offre de formation est de la responsabilité de l'ITFE => un **SEUL** et **UNIQUE** catalogue de formation,
- L'ITFE Nouvelle-Aquitaine **PORTE** les formations : convention de formation, devis, facture, attestation de formation... **en son nom avec son NDA**,
- L'ITFE Nouvelle-Aquitaine **ANIME** les formations et peut, dans le cadre de cette animation, s'appuyer sur des ressources extérieures : prestataires de formation, salariés de comités ou de clubs => formalisation de cette relation avec l'ITFE NA,
- Sollicitation de salariés de comités ou de clubs : confirmation de l'obligation de recourir à des MAD. Nous aurions la possibilité de rédiger une convention de MAD annuelle par professionnel (un accompagnement est prévu avec nos avocats).

Une réunion va être organisée prochainement avec les comités pour stabiliser le cadre de notre fonctionnement pour la saison 2025-2026.

3. Rapport de gestion 2024 – Alain LEHOUX – Arnaud CLEDAT

Compte de résultat 2024: sous réserve des derniers ajustements qui ne feront évoluer le résultat que dans de faibles proportions

> **Variation Produits/Charges/Résultat:** (en KE)

Nature	Réal 2023	Réal 2024	Var Réal 23/24	Budget 2024	Var Bud/Réal 2024
Produits	2745	3076	+331	2977	+99
Charges	2711	3002	+291	2977	+25
Résultat	+34	+74	+40	0	+74

- Les produits **progressent de 12%** contre +8,5% au budget.
- Les charges sont en **augmentation de 10,7%** contre + 9,8 % au budget.
- **Le résultat est positif et en progression de 40KE par rapport à 2023.**
- Il faudra rajouter à ce résultat les reprises de provisions Urssaf de 2021, rappel 144KE en compte à ce jour

Compte de résultat 2024:

> **Variation Produits:** (en KE)

- **L'Activité Handball ressort à + 7,7% par rapport à 2023** au dessus du budget + 57KE. Grâce à une nouvelle augmentation de l'évolution du nbre de licenciés supérieure à l'objectif.

Comparatif du nombre de licences au 31/12			
Réal 24	Budget 24	Ecart Réal/Bud	Réal 23
45668	43321	2347	42386

- A noter parmi les autres évolutions :
 - Les subventions baissent légèrement (- 5KE) avec un impact budget de -14KE
 - Les produits de formation avec une hausse supérieure au budget de 20KE (sur 255KE, 59KE ont été reversés aux Comités)
 - Un niveau toujours élevé d'amendes + 10KE / budget
 - Un produit de 13KE non prévu lié au match de l'équipe de France Féminine à Pau

Compte de résultat 2024:

> **Les Produits:** (en KE)

Nature	Réal 2023	Réal 2024	Var Réal 23/24	Budget 2024	Var Bud/Réal 2024
Activité Handball (Réaf, Licence, Mutations)	1982	2135	+153	2078	+57
Activité Engagements Equipes, Inscript* PPF	143	137	-6	137	0
Activité formation	140	255	+115	235	+20
Activités annexes (mad, amendes...)	68	82	+14	60	+22
Subventions, Partenariats	222	217	-5	231	-14
Aide Fédérale - CTI	143	166	+23	164	+2
Autres (dt excep, repr)	47	84	+37	71	+13
Total	2745	3076	+331	2977	+99

Compte de résultat 2024:

> **Les Dépenses:** (en KE)

Nature	Réal 2023	Réal 2024	Var Réal 23/24	Budget 2024	Var Bud/Réal 2024
Activité Handball (Réaf, Licence, Mutations)	1120	1194	+74	1162	+32
Masse Salariale	808	865	+57	870	-5
Intérim, Mutualisations	95	90	-5	111	-21
SS Traitance+ intervenants Pôles/ITFE	46	52	+6	55	-3
Aides projets Clés/Clubs, reversements ITFE, aides HN	150	168	+18	158	+10
Dépenses d'exploitation	453	588	+135	593	-5
Dotations	39	45	+6	28	+17
Total	2711	3002	+291	2977	+25

Compte de résultat 2024:

> Variation Charges: (en KE)

- La masse salariale est en augmentation mais en phase avec le prévisionnel, cependant son évolution mérite une analyse plus détaillée (en cours) car si nous avions pu recruter au niveau prévu elle serait supérieure.
- Les principaux postes en décalage par rapport au budget:
 - . L'activité Handball + 32KE
 - . Intérim/Mutualisation – 21KE - 9300€ ITFE / -4200 € BEACH / -2400 € COM DISC / -8000€ PPF
 - . Voyages et missions: - 26KE dont 9KE PPF, 8KE ITFE, 4KE DEV, 6KE Adm

> Couverture des besoins RH par les produits nets de l'activité Handball : (en KE)

Produits 2272KE – Achats FFHB 1194KE = **Produit net 1078KE** (part FFHB 52,5%)

Couverture des Besoins RH:

Masse salariale 865KE -> Taux de couverture de la masse salariale **124,6 %** vs 124% en 2023
M Salariale + intérim, ss-traitance, mad... 1007KE ->
 Taux de couverture des Besoins RH **107% vs 106%** en 2023

Compte de résultat 2024:

> Zoom sur la masse salariale:

Masse Salariale 2024 LNAHB	BUDGET	REALISE	ECART
Impôts Taxes sur Rémunération	41 873,26 €	39 490,61 €	- 2 382,65 €
Rémunération du personnel	629 219,57 €	623 179,14 €	- 6 040,43 €
Charges Sociales Patronales	199 181,33 €	201 997,26 €	2 815,93 €
TOTAL	870 274,16 €	864 667,01 €	- 5 607,15 €

Explications Variation Rému du Personnel	BUDGET	REALISE	ECART
Primes	16 000,00 €	30 922,39 €	14 922,39 €
Heures/Jours Suppl Payés	- €	1 606,55 €	1 606,55 €
Impact Maladie	- €	5 948,13 €	5 948,13 €
Impact Evolution Effectifs	22 920,00 €	2 645,23 €	- 20 274,77 €
Embauche Non prévue	- €	2 634,61 €	2 634,61 €
Embauches Non Réalisées	22 920,00 €	- €	- 22 920,00 €
Remplacement Corinne	- €	1 316,12 €	1 316,12 €
Impact Fin de contrat	- €	- 1 305,50 €	- 1 305,50 €
Autres Ecarts sur Prévisions Budgetaires	25 161,40 €	27 505,87 €	3 654,33 €
TOTALE VARIATION REMUNERATION PERSONNEL 2024			- 6 039,63 €

Compte de résultat 2024:

> Retraitement hors part FFHB: (en KE)

PRODUITS			DEPENSES		
Activité Handball	1078ke	57,2%	Besoins RH	1007ke	55,7%
Formation	255ke	13,5%	Aides clubs/ctés, revers, ITFE, HH	168ke	9,3%
Subventions	217ke	13,9%	Dépenses d'exploitation	588ke	32,5%
Autres (dt aide fédérale, pdts Fi, transferts de charges, repr prov)	332ke	11,5%	Autres	45ke	2,5%
Total	1882ke		Total	1808ke	

Résultat: 74 KE , 3,9%

Un point RH est fait par Régine HANDY et Arnaud CLEDAT sur les offres de recrutement de 4 CTF ainsi que sur une réflexion menée autour de l'opportunité de créer un poste de chargé de communication en remplacement des 2 apprentis actuels

4. ANS -Matthieu GONDELLON

Visioconférence d'infomation sur la campagne ANS PSF 2025 : lundi 24 mars

Ouverture de la campagne fin de semaine prochaine → Délai plus court pour le dépôt des dossiers

5. Point Conseil Consultatif des jeunes dirigeants – Jérôme COUVILLERS



Samedi 22 février à eu lieu la première réunion du conseil des jeunes dirigeants composés de 9 jeunes venus de tout le territoire:

- Raphael ROBIN – GOND PONTouvre (16)
- Yeelen TANCHE – TULLE (19)
- Laurine DUBE – LEZAY (79)
- Typhaine LUDINARD – PRAHECO (79)
- Emeline VINZIO – LE HAILLAN (33)
- Maxime VEYRIER – ROCHECHOUART – SAINT JUNIEN (87)
- Théo BRUNE-BARGUES – TYROSSE (40)
- Thomas ALBUGUES – AGEN (47)
- Camille JOFFRE – Biard – TAC HANDBALL (86)




Deux projets

- Mise en place d'un challenge du fair play
- Renouveler les dirigeants et investir des jeunes dirigeants

6. Projet Immobilier LNA – Alain LEHOUX

▪ Rappel des différentes étapes et des actions menées:

- Accord sur le changement par les 2 locataires de la SCI, Ligue et Comité Gironde sur l'installation future dans les mêmes Locaux → *Fait*
- Décision sur la cession du site actuel ou autre destination. *Cession*
- Réunions à venir. → *2 réunions du Copil réalisées*
- Recueillir les besoins des utilisateurs : essentiellement les salariés et les élus de façon à définir le type de bien à rechercher (nbre de m2, nbre de salles et bureaux, équipements...). → *Fait, besoin identifié à 500m2 sur la Cub de préférence Mérignac ou Pessac*
- Contact avec auprès de conseiller en immobilier d'entreprise. → *Fait agence CBRE*
- Contact avec le cabinet comptable voisin pour informer du projet et voir s'il serait intéressé pour acquérir la partie que nous cèderions. → *Fait avec également l'autre voisin Euréka. Les 2 sont intéressés, Euréka ayant marqué un intérêt plus appuyé, ils restent dans l'attente d'une définition du prix (nous n'avons pas d'avis de valeur avant de les voir).*
- Visites de locaux. → *Nous avons réalisé la visite d'exploration de 5 sites dont 4 neufs à la vente pour nous donner une idée plus précise des possibilités. A ce stade pas encore de vision totale suffisante, recherches à poursuivre.*
- Analyse financière : évaluation des moyens financiers possibles à mettre à disposition du projet, faire évaluer le bien actuel. → *En cours pour l'analyse financière qui dépend des capacités de la LNA et du Cté mais également des valeurs des biens. Un avis de valeur pour le site actuel a été fourni par l'agence CBRE pour environ 700KE.*
- Définir le cadre juridique d'une nouvelle acquisition (contact expert-comptable et commissaire aux comptes). → *A faire*
- Règles de partage des frais ; → *à faire en fonction du projet retenu*

7. Point des commissions

▪ Commission d'Organisation des Compétitions – Mikaël VIRE

❖ Généralités

- Championnats Adultes :
 - Les championnats régionaux ont passé les 2/3 du championnat
 - Championnats féminins avec des différences de niveau
 - Championnats masculins très disputés
- Championnats Jeunes
 - U17 Elite M: les 2 poules (accession et maintien) sont disputées
 - U18 Elite F: 2^{ème} phase débute avec la poule haute 33/64 et pour la poule basse plus diffuse sur le territoire
 - U17 Bassin M & U18 Bassin F: 2^{ème} phase de niveaux plus disputée
- Feuille de route
 - Mars -Avril : Visio sur le projet de modifications des championnats jeunes
 - Avril : plénière COC NA le samedi 26
 - Mai : TQ 17 France féminin et 1er tour finalités U15 Région
- Evènements fin de saison :
 - TQ 17 France : à Saint Junien (87)
 - Finalités U15 : dans les Landes
 - Finalités Régionales : 5 candidatures, la COC propose Anglet

❖ Projet de modification des championnats jeunes masculins – Saison 2025/2026

- **U17 Elite Masculin**
 - ✓ Passage à 18 clubs
 - ✓ 1^{ère} phase (10 dates) : 3 poules de 6
 - ✓ 2^{nde} phase (10 dates)
 - 1 poule accession CDF à 6
 - 2 poules de maintien à 6
 - ✓ Réserves clubs CDF autorisées
 - ✓ Clubs poule haute + deux 1ers poules maintien conservent la place N+1
 - ✓ Reste des places via TQ régional (grilles à finaliser avec ETR)
 - ✓ Obligation de banc : « former les jeunes » ou en formation sur 80% des matchs (par phase) sinon 1 point pénalités par match
 - ✓ Obligation OTM : 1 manquement de présence maximum avant amende
- **U17 Région Masculin**
 - ✓ Formule similaire à 2024-2025 (24 clubs) en 2 phases
 - ✓ Remise à zéro des 24 clubs chaque année
 - ✓ Obligation de banc : « Entraîneur territorial jeune » validé ou en formation sur 80% des matchs
 - ✓ Obligation d'OTM : 2 manquements de présence maximum avant amende
 - ✓ Qualification par comité/ Secteur
 - ✓ 24 clubs
 - ✓ Quota de places par comité suivant pro rata d'équipes en 17 élite/ Région (22 places)
 - ✓ 2 places au choix COC/ETR
- **U18M 1^{ère} division Territoriale**
 - ✓ Championnat à 24 clubs de janvier à mai- juin
 - ✓ Qualification via championnat départementaux (septembre – décembre)
 - ✓ Composition :
 - 33 = 4 places
 - 64/ ex limousin : 3 places chacun
 - 16/17/24/40/47/79/86 : 2 places chacun
 - ✓ Formule sur 10 dates
 - ✓ 4 poules de 6
 - ✓ Final 4 avec 1^{er} de chaque poule

LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

❖ *Projet de modification des championnats jeunes féminins – Saison 2025 / 2026*

- **U17 Régional Féminin**
 - ✓ Passage de U18 à U17 (ex 2025/2026 : 2009/2010/2011)
 - ✓ 24 clubs
 - ✓ Formule similaire à formule actuelle (4x6 clubs)
 - ✓ Qualificatif pour U18 Elite (2 ou 3 premiers de chaque poule haute)
 - ✓ 4 à 6 clubs qualifiés en 18 Elite N+1
 - ✓ Remise à zéro des 24 clubs chaque année
 - ✓ Obligation de banc : entraîneur territorial jeune ou en formation sur 80% des matchs
 - ✓ Obligation d'OTM : 2 manquements de présence maximum avant amende
 - ✓ Qualification par comité / secteur
 - ✓ 24 clubs
 - ✓ Quota de places par comité suivant pro rata d'équipes en 18 Elite / Région (22 places)
 - ✓ 2 places au choix COC / ETR
 - **U18 Elite Féminin**
 - ✓ Formule similaire à 2024/ 2025 (16 clubs)
 - ✓ Composition :
 - 4 à 6 clubs 17 Bassin N-1
 - X clubs relégués 17 France (si pas de requalification en 17 France via TQ 17 National)
 - Reste des places via TQ Régional
 - ✓ Obligation de bancs : Entraîneur territorial ou en formation sur 80% des matchs
 - ✓ Obligations OTM : 1 manquement de présence maximum avant amende
 - **U18 1ère Division Territoriale**
 - ✓ Championnat à 24 clubs de janvier à mai- juin
 - ✓ Qualification via championnat départemental (septembre – décembre)
 - ✓ Composition :
 - 33 : 4 places
 - 64/ex limousin : 3 places chacun
 - 16/17/24/40/47/79/86 : 2 places chacun
 - ✓ Formule sur 10 dates
 - ✓ 4 poules de 6
 - ✓ Final 4 avec 1^{er} de chaque poule
- **Commission Territoriale Arbitrage – David CARVALHO**
- Depuis le dernier CA :
 - ✓ Fin de l'Opération T3 Accession avec 13 stagiaires T3 puis 12 suite à 1 exclusion pour comportement incompatible avec la fonction d'arbitre T2 : Remise à disposition de son comité.
 - Reste 2 suivis sur 2 solos : moyenne des suivis correcte (un binôme en échec : suivi à prévoir en plus
 - ✓ Visio avec les Responsables de secteurs pour faire un point sur le début de saison et déjà se projeter sur les actions à mener dès la saison prochaine. Compte rendu adressé dès le lendemain rendu possible par des logiciels de transcription et de synthèse basé sur l'Intelligence Artificielle
 - ✓ Visio avec les secteurs le Mercredi 26/03 pour les accompagner dans l'utilisation des outils informatiques (Ihand, Gesthand, Gesthand Extraction etc...)
 - ✓ Lancement des Classes Virtuelles à destination des Responsables de Salle et de l'Espace de Compétition (31/03 et 05/05)
 - ✓ Plénière des CTA à la MDH le Samedi 17 et Dimanche 18/05
 - ✓ Stage d'arbitrage Binômes JAJ Féminins sur le Tournoi Young Women's Cup le Samedi 17 et Dimanche 18/05 à St Médard (20 équipes)
 - ✓ Conseil de Promotion CTA : Mercredi 15/05/2025
- **Commission Réclamations et Litiges – Corinne DELAGE**
- Pas de nouveau dossier :
 - 1 dossier hors délai
 - 1 mail qui n'était pas réellement une réclamation
- **Commission Discipline – Irène MEROP – VICENS**
- Augmentation d'une vingtaine de dossier par rapport à l'année dernière, à la même époque
 - Par rapport au dernier CA du 14/12/24 : 30 dossiers en plus, soit 90 dossiers à ce jour
 - ✓ 66 dossiers pour atteinte aux personnes incivilités
 - ✓ 4 dossiers pour propos racistes
 - ✓ 12 dossiers pour comportement du public
 - Le reste est en attente de commission
 - Quelques chiffres :
 - 143 dates fermes
 - 22 dossiers concernent des jeunes
 - 24 dossiers amènent 19 huis clos fermes
 - 32 dossiers joueurs
 - 15 dossiers OR
 - 5 dossiers OTM
 - 1 en tant que spectateur licencié
 - 5 RSEC
 - 88% des victimes sont des arbitres

- Remarques :
 - Augmentation des féminines
 - Beaucoup de dossier en bi départemental et tri départemental 24-40-47

▪ **Commission Développement – Marion FORT**

- ✓ **HANDENSEMBLE**
- ✓ **Objectifs :**

HANDENSEMBLE

Les orientations

- Aider les clubs à organiser leurs différents tournois pour permettre un nombre important de rencontre durant la saison.
- Ouvrir nos frontières régionales pour des rencontres avec les autres régions limitrophes
- Aider les clubs à se structurer (formation, matériels, aides...)

Accompagnement sur les appels à projets fédéraux

- Découverte de la pratique du Beach pour le hand-adapté
- Déploiement du format Hand à 4 sur les tournois



LES CLUBS EN NOUVELLE-AQUITAINE




HANDENSEMBLE

170 participants attendus

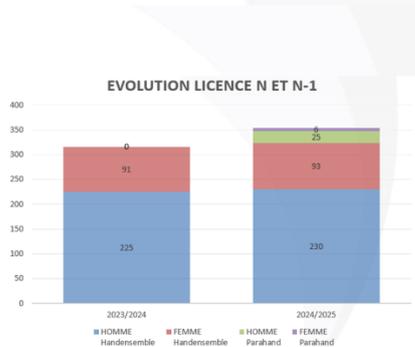
Les clubs attendus:

- OLORON ST MARIE (64)
- BILLERE (64)
- LESCAR (64)
- OSSAU (64)
- MARMANDE (47)
- AGEN (47)
- YCHOUX (40)
- BRUGES (33)
- EYSINES (33)
- LIBOURNE (33)
- MÉDOC (33)
- MONSEGUR (33)
- STADE BLAYAIS (33)
- ST LOUBES (33)
- LIMOGES HAND (87)
- BERGERAC (24)
- AUNIS PÉRIGNY LA ROCHELLE (17)
- SURGÈRES (17)
- RE BOIS PLAGE (17)
- PONS GÉMOZAC (17)
- ROQUES (31)
- VALENCE D'AGEN (82)



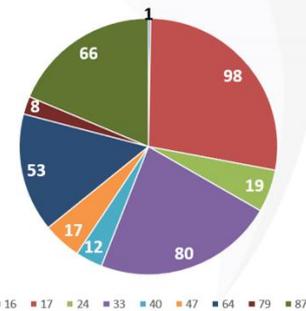


✓ **Evolution des licences**



2023/2024: 316 licences handensemble
2024/2025: 354 licences handensemble + parahand

Licences saison 2024/2025



✓ **Les rencontres Handensemble**



➤ **LES APPELS A PROJETS**

APPELS A PROJETS

Octobre FEMINISATION : 10 PROJETS

- SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR
- BORDES SPORTS
- LEGE CAP-FERRET HANDBALL

Novembre ECOLE DE HANDBALL : 9 PROJETS

- AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY
- ENTENTE TERRITOIRE CHARENTE HB
- HBC MARMANDAIS

APPELS A PROJETS

Janvier INTEGRITE : 13 PROJETS

- HAILLAN HANDBALL
- AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY
- ASPOM BEGLES HB

Autres appels à projets :

- Septembre (Hand'Adapté)
- Avril (Hand'Adapté)
- Mai (Para Hand)
- Juin (Hand'Adapté)
- Juillet (Hand'Adapté)

➤ **QUELQUES CHIFFRES**

Vie de Clubs

Rappel des indicateurs
Engagement des jeunes
AAP Intégrité (24-25)
Code de bonne conduite
Attestations d'honorabilité des encadrants
Jeune en service civique
Projet écoresponsable

Comités	Pas d'indicateur	1 Indicateur	2 Indicateurs	3 et +
16	16	2		
17	10	4		4
19	10	1	1	
23	2	2		
24	9	8	3	1
33	31	19	9	4
40	8	4		
47	6	3		1
64	22	9	2	5
79	9	6	1	4
86	11	3	3	2
87	14	8	1	1

Féminisation

Rappel des indicateurs
Licences féminines
Formes présélectées
Encadrants formés (modules FFA / S / G)
AAP Féminisation (24-25)
Accompagnatrices école d'arbitrage
Collectifs de jeunes filles en compétition

Comités	Pas d'indicateur	1 Indicateur	2 indicateurs	3 et +
16	4	5	5	4
17	2	6	1	4
19	4	1	3	4
23	3	1		0
24	2	3	4	12
33	9	16	14	24
40		3	4	5
47	2	5	1	2
64	1	6	10	21
79	4	8	2	5
86	5	6	5	3
87	8	7	8	1



Babyhand

Rappel des indicateurs
Licenciés BabyHand
Encadrant
Événement Gesthand (AU SEIN DU CLUB)
AAP Babyhand (24-25)
Événement Gesthand (MIEUX SCOLAIRE OU SOCIAL)
Licenciés BabyHand

Comités	Pas d'indicateur	1 Indicateur	2 Indicateurs	3 et +
16	7	8	2	1
17	5	4	4	5
19	6	4	1	1
23	2	2		0
24	11	7		3
33	19	18	15	11
40	4	6	2	0
47	3	2	2	3
64	10	17	7	4
79	9	2	4	5
86	11	2	3	3
87	11	4	6	3



Hand à 4

Rappel des Indicateurs
Événement Gesthand (MIEUX SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE, AGRICOLE)
Encadrant
Événement Gesthand (AU SEIN DU CLUB)
AAP Hand à 4 (23-24)
Participation à des rencontres ou tournois
Événement Gesthand (AUTRES STRUCTURES EXTÉRIEURES)

Comités	Pas d'indicateur	1 Indicateur	2 indicateurs	3 et +
16	11	4	2	1
17	8	5		5
19	8	2	1	1
23	3	1		0
24	13	6		2
33	26	28	4	9
40	4	8		0
47	5	2	2	1
64	20	14	1	3
79	5	4	5	6
86	11	2	1	5
87	14	7		3



Ecole de Hand

Rappel des indicateurs
Événement Gesthand (MIEUX SCOLAIRE)
Encadrant
Pratiquants 6-11 ans
AAP Ecole de Hand(24-25)
Événement Gesthand (ACTIONS DE PROMOTION, TOURNOIS, RENCONTRES)
Encadrant

Comités	Pas d'indicateur	1 Indicateur	2 Indicateurs	3 et +
16	9	5	1	3
17	6	5	3	4
19	6	4	1	1
23	3	1		
24	4	10	4	3
33	19	21	12	11
40	3	4	5	0
47	3	2	4	1
64	11	19	4	4
79	6	6	2	6
86	11	2	3	3
87	9	8	5	2



Beach

Rappel des indicateurs
Licenciés
Encadrant
AAP Beach Handball(23-24)
Événement Gesthand (TOURNOIS)
Événement Gesthand (ACTIONS DE PROMOTION)
Site de pratique

Comités	Pas d'indicateur	1 Indicateur	2 indicateurs	3 et +
16	12	6		
17	10	8		
19	10	2		
23	3	1		
24	17	4		
33	37	22	1	3
40	9	3		
47	8	2		
64	25	12	1	
79	11	8	1	
86	14	4		1
87	18	6		



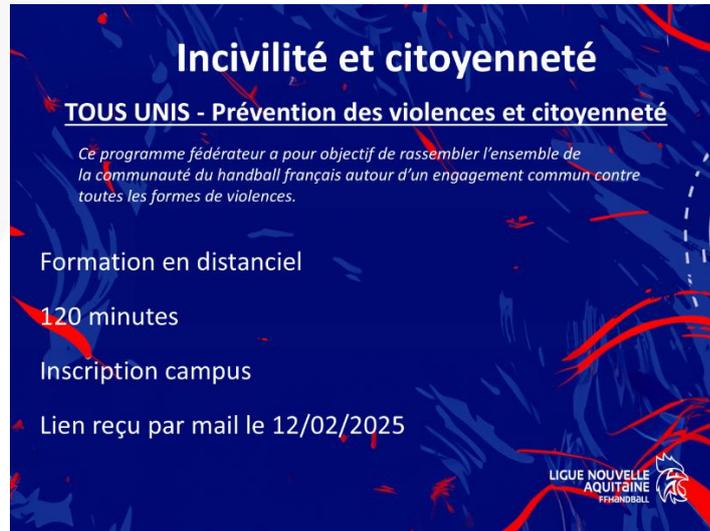
HandFit

Rappel des indicateurs
Licenciés HandFit
Encadrant
Événement Gesthand (STRUCTURES EXTÉRIEURES)
AAP HandFit(24-25)
Encadrant formé Coach HandFit
Convention réseau sportif/anté ou entreprise

Comités	Pas d'indicateur	1 Indicateur	2 Indicateurs	3 et +
16	9	8	1	
17	8	9	1	
19	9	1	2	
23	3	1		
24	13	6		2
33	29	26	6	2
40	7	4	1	
47	6	3		1
64	24	10	2	2
79	10	5	2	3
86	13	5	1	
87	16	6	1	1



- **RAPPEL :**
A l'attention des membres du Conseil d'Administration invités à suivre ce module de formation



- **Commission Médicale – Dr Féthy BENSAAAD**
 - la commission médicale est toujours disponible pour prendre en charge les situations difficiles et complexes de certains licenciés du handball qui le souhaitent et à leur demande .
 - ✓ difficulté diagnostique : deux cas deux comités.
 - ✓ troubles d'ordre psychologique : un cas avec arrêt maladie en cours et inaptitude temporaire .
 - le carton Blanc
 - ✓ Les licenciés victimes d'un traumatisme crânien avec un diagnostic de commotion cérébrale peuvent solliciter la commission pour avis médical compte tenu de la difficulté conjoncturelle de pouvoir avoir accès à un médecin. La commission mettra tout en œuvre pour les aider et les orienter. Si possible envoyer une vidéo de l'action
 - La protection des joueuses et des joueurs de handball pendant la compétition .
 - ✓ La commission médicale reste vigilante par rapport à cette problématique car certains pratiquants sont victimes de traumatismes graves lors des rencontres. Constat est fait par le Dr Féthy BENSAAAD que le niveau d'agressivité dans le jeu a nettement augmenté raison pour laquelle il tire sur la sonnette d'alarme , faute de quoi évolution vers une augmentation de la fréquence des blessures graves . Cela pourrait engendrer une longue indisponibilité et des dépenses de santé de surcroît. Ceci concerne tous les niveaux sans exception (départemental , national , ligue professionnelle et internationale

8. ASSURANCES DES LICENCIÉS ET DES STRUCTURES – David CARVALHO

Assurances des Licenciés

En prenant une licence à la FFHB, le licencié bénéficie de 2 garanties de base :

1) Assurance Responsabilité Civile Obligatoire

- Conformément à l'article L 321.1 du code du sport, les associations, les sociétés et les fédérations sportives sont dans l'obligation de souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties couvrant leur responsabilité civile (RC), celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. (Coût selon les catégories d'âge et type de licences, entre 0,37€ et 1,64€) – Contrat HELVETIA 92402769

2) Assurance IA facultative

- Les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant l'individuelle accident (IA) – dommages corporels – auxquels leur pratique sportive peut les exposer, incluant une assistance conformément à l'article 30.3.2 des règlements généraux de la FFHandball. (Coût selon les catégories d'âge et type de licences, entre 0,29€ et 2,64€) – Contrat AIG FRP0000009
- Cette Assurance peut être décochée sur la licence par le licencié, mais aussi faire l'objet de garanties complémentaires optionnelles

ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS	GARANTIES
Décès	10 000 € pour les < 16 ans 20 000 € > 16 ans
Invalité Permanente	60 000 €
Indemnités suite à Coma	2% du capital décès par semaine
Frais médicaux suite à accident (2)	200% du tarif de Responsabilité de la Sécurité Sociale
Frais de recherches et de secours	10 000 €
Frais de rapatriement	10 000 €
Frais de remise à niveau scolaire	1 600 €
Frais de redoublement de l'année d'étude	3 000 €
Frais de reconversion professionnelle en cas de taux d'infirmité permanente > 35%	3 000 €
Frais supplémentaires de Transport	20 /jour €

Garanties Optionnelles

GARANTIES	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
Décès	< 16 ans : 17 500 € > 16 ans : 50 000 €	< 16 ans : 17 500 € > 16 ans : 65 000 €	< 16 ans : 17 500 € > 16 ans : 80 000 €
Invalité Permanente	180 000 €	240 000 €	360 000 €
Indemnités Journalières (3) franchise 3 jours	30 € par jour	60 € par jour	100 € par jour
Frais médicaux suite à accident (1)	200%	300%	300%
Prothèses dentaires par dent (1) (2)	300 €	450 €	450 €
Bris de lunettes	400 €	600 €	600 €
Prothèse auditive	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Frais d'adaptation du véhicule ou du domicile	Néant	10 000 €	15 000 €
Cotisations unitaires TTC par licencié	59,00 €	99,00 €	159,00 €

(1) En pourcentage du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance - Sous déduction des prestations éventuelles d'un régime dans la limite des frais réels.
(2) Si part d'un prêt/rente sur mesure, le montant du remboursement est doublé.
(3) L'indemnité n'est pas versée lorsque le bénéficiaire n'a ni activité rémunérée ni allocation chômage.

Assurances des Structures – Clubs / Comités / Ligue

Les structures déconcentrées de la fédération (ligues régionales et comités), les associations affiliées et les sociétés sportives sont garantis par le contrat Fédéral en :

- Responsabilité Civile
- Responsabilité Civile du Dirigeant (ou RCMS) qui permet de protéger les dirigeants, de droit ou de fait, si leur responsabilité personnelle est recherchée à la suite d'une faute (ou omission) de gestion dans le cadre de leur fonction – Contrat SOMPO LML309132800

Elles peuvent également souscrire des garanties spécifiques, à savoir :

- 1) Assurance Protection Juridique et Fiscale
- 2) Assurance Dommages aux Biens (Bâtiments et contenus)
- 3) Assurances Auto Mission
- 4) Assurances Tous Risques Tablettes ou Ordinateurs Portables
- 5) Mutuelle Santé et Prévoyance CCN du Sport

Assurances des Structures – Clubs / Comités / Ligue

Assurance Protection Juridique et Fiscale

L'assureur donne à l'assuré les moyens d'exercer ses droits ou d'assurer sa défense en cas de litige survenant dans le cadre de son objet statutaire et notamment dans les domaines suivants :

- Litiges relatifs à la gestion et à l'exercice des activités statutaires,
- Litiges relatifs aux biens et locaux affectés à l'activité d'un assuré,
- Conflit individuel du travail opposant un assuré à l'un de ses salariés,
- Litiges avec le fournisseur d'un bien mobilier ou d'une prestation de services destinée à un assuré,
- Litige avec l'administration.

La FFHB a négocié avec le cabinet BILLET GL ASSURANCE une offre spécifique PJ PRO

Cotisation annuelle TTC	Protection Juridique	Option Protection Fiscale
De 0 à 5 salariés	<input type="checkbox"/> 300 euros	<input type="checkbox"/> 135 euros
De 6 à 10 salariés	<input type="checkbox"/> 360 euros	<input type="checkbox"/> 170 euros
Plus de 10 salariés	<input type="checkbox"/> 415 euros	<input type="checkbox"/> 210 euros

Assurances des Structures – Clubs / Comités / Ligue

Assurance Dommages aux Biens

Cette assurance est conseillée pour garantir les biens matériels (ou contenu) ou leurs locaux (bâtiment) utilisés pour les besoins de leurs activités.

Les événements assurés dans ce type de contrat sont :

- Incendie et risques associés
- Dégâts des eaux
- Vol par effraction
- Bris de machines
- Actes de vandalisme
- Catastrophes naturelles
- Dommages électriques
- Bris de glaces

Assurances des Structures – Clubs / Comités / Ligue

FICHE PRATIQUE : OCCUPATION D'UN LOCAL

Votre situation	Que faire ?	Que garantir ?	Remarque
A – Propriétaire	- Souscrire un contrat - Dommages aux biens -	- L'immeuble - Votre contenu	
B – Locataire ou occupant	1 – Vérifier le contenu de la clause « assurance » du bail ou de la convention de mise à disposition (y compris dans le cadre d'une mise à disposition à titre gratuit) : - Le loueur et son assureur renoncent à recours contre le locataire (ou l'occupant temporaire) - Le loueur demande une assurance pour compte - Rien n'est prévu ou bail classique	- Votre contenu - L'immeuble - Votre contenu - Votre responsabilité locative - Votre contenu	A défaut de convention, vous êtes tenu de garantir votre responsabilité locative.
	2 – Souscrire un contrat dommages aux biens (à minima pour votre contenu)		

Assurances des Structures – Clubs / Comités / Ligue

La FFHB a négocié avec le cabinet BILLET GL ASSURANCE une offre spécifique et forfaitaire en Dommages aux biens pour les risques inférieurs à 200m². Au-delà, il convient de vous adresser à eux ou à un autre assureur pour une étude sur-mesure.

MONTANT DES GARANTIES ET COTISATIONS

Superficie	Jusqu'à 50 m ²			Jusqu'à 100 m ²			Jusqu'à 200 m ²		
	Bâtiment 3000 €/m ²								
Incendie et RA / TGN / DDE / CATNAT (*)	Contenu 5000 €	Contenu 7500 €	Contenu 10000 €	Contenu 5000 €	Contenu 7500 €	Contenu 10000 €	Contenu 5000 €	Contenu 7500 €	Contenu 10000 €
Vol / RCGL / RCIM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vandalisme / DRB	20 000 €			20 000 €			20 000 €		
Cotisation TTC / An	165 €	165 €	174 €	210 €	217 €	232 €	294 €	307 €	334 €

Assurances des Structures – Clubs / Comités / Ligue

Assurance Auto Mission

Cette assurance a pour objet de prendre en charge l'assurance automobile des véhicules utilisés par les personnes en mission pour la structure souscriptrice, au bénéfice des préposés, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, arbitres et transporteurs bénévoles désignés par la structure.

L'assurance s'applique à l'occasion d'une mission confiée par la structure bénéficiaire de la garantie, mission exercée dans le strict cadre des besoins de la structure.

Sont couverts au titre de cette assurance :

- La responsabilité civile automobile et le recours suite à accident et la défense pénale
- Les dommages par accident, vol, incendie subis par le véhicule utilisé par le bénéficiaire (plafond de garantie fixé à 50 000 €).
- L'assistance aux personnes et au véhicule
- Le bris de glaces
- Les dommages aux bagages et objets personnels
- La garantie du conducteur.

Assurances des Structures – Clubs / Comités / Ligue

Assurance Tous Risques Tablettes ou Ordinateurs

La FFHB a négocié avec le cabinet BILLET GL ASSURANCE une offre spécifique Tablettes ou Ordinateurs qui garantis tous les dommages matériels ou le vol atteignant le matériel assuré, en tous lieux, y compris en cours de transport, et notamment la casse suite à dommage accidentel, l'incendie et risques associés, le dégât des eaux, le vol par effraction ou agression.

Par contre sont exclus : la perte ou disparition de l'objet assuré, le vol ou tentative de vol commis sans agression ou sans effraction.

TABLEAU DES GARANTIES, FRANCHISE, COTISATION

Nature des garanties	Montant des garanties par sinistre	Montant de la franchise par sinistre	Montant de la cotisation
Assurance incendie et risques associés, dégâts des eaux, dommages accidentels et vol par effraction (y compris par acte de terrorisme ou attentats et catastrophes naturelles (Conventions spéciales n°950 avec CC-B))	500 €	80 € (1)	40 € TTC <small>(cotisation applicable à compter du 1^{er} juillet 2022)</small>

9. ETR / PPF Johann LANGLOYS

▪ ETR

➤ De façon générale ::

✓ Janvier-Mars 2025 :

- Travaux en liens avec les 5 champs de l'ETR et le projet territorial (COC plus particulièrement)
- Travaux sur les lettres de missions et fiches de postes des salariés Ligue / entretiens pro

✓ Avril – Juin 2025

- Echanges avec les élus et CTF comités : bilan 24/25 et projections / missions territoriales 25/26
- Calendrier 25/26
-

✓ Développement

✓ Formation et emploi (ITFE)

✓ COC

✓ Arbitrage (PPF A)

➤ En 2025 :

- Travail à mener sur les lettres de missions par rapport au projet territorial et fédéral
- Travaux en liens avec les 5 champs

▪ PPF

• Féminin :

➤ janvier à mars 2025 :

- ✓ ICT (2011)
- ✓ Stage potentiel Accession 2011F
- ✓ Stage Evaluation Accession (2009/2010)
- ✓ Interligues à Celles-Sur-Belles (79)
- ✓ Interpôles : 9^{ème}/16 : 3SNU18/2U18/2U20



• Masculin

➤ Janvier à mars 2025 :

- ✓ ICT (2011)
- ✓ Tournoi de préparation aux Inter pôles à Poitiers (86)
- ✓ Stage Territorial
- ✓ Préparation aux interpôles
- ✓ Interpôles : 4^{ème}/16 : sélection en attente



LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

174, AVENUE DU TRUC – 33700 MERIGNAC

T. +33 (0)5 56 79 67 67 67 – 6000000@ffhandball.net – www.nouvelleaquitaine-handball.org/

Association loi 1901 – N° Siret : 335.013.504.00022 / N° APE : 9312 Z

- **Masculin et Féminin**
 - Avril à juin 2025
 - ✓ 6 Avril : journée pré-concours Pôle F (2010/2011/2012)
 - ✓ 15-17 avril : RIS3F
 - ✓ 16 avril : Concours unique Pôle M au CREPS
 - ✓ 19-20 avril : inter comités inter-régions F et M
 - ✓ 23-25 avril : stage Ligue M
 - ✓ 24-24 avril : concours unique Pôle F au CREPS
 - ✓ Fin avril/mai : stage national U16F 2009/2010/2011
 - ✓ Fin avril/mai : inter ligues 2010M
 - ✓ 7/8 juin : Finalités inter comités F et M

10. Questions et Point des Comités

▪ CD16 – René BOTTELEAU

- Les licences
 - ✓ 2710 au 21 mars 2025 : +200 par rapport à la dernière saison (+8%)
 - ✓ Augmentation dans toutes les catégories avec un niveau de création jamais atteint
 - ✓ Grosse progression en 12-16 (+15%), équilibre F/G
 - ✓ Embellie qui profite à 11 clubs sur 18
- Création d'un club :
 - ✓ Particularité : licences handfit uniquement, conséquence d'une séparation entre la section handfit et son club
- Développement :
 - ✓ Toujours des sollicitations de la part des clubs, des écoles pour des interventions de l'agent de développement du comité
 - ✓ Arrêt des interventions au collège : plus de financement pour le dispositif « 2 heures de sport en plus au collège »
 - ✓ Depuis cette saison : organisation de réunions de secteurs pour plus de cohérence dans les parcours sportifs jeunes et pour plus de relationnel entre clubs voisins
- Formation :
 - ✓ Confirmation d'un nombre élevé d'inscriptions sur les formations . Autour de 45 inscrits au lieu de 10/15 habituellement
- ANS / PSF :
 - ✓ Réunion d'information prévue avec les clubs pour les demandes de subventions ANS/ PSF (projets)
 - ✓ Remboursement d'une subvention versée pour une action non réalisée pendant le COVID

▪ CD17 – Hélène COUTANCEAU

- Licences : 3526 licences avec une petite amélioration du pourcentage des féminines. (proche des 38%), battant ainsi le record en nombre de licences vieux d'une dizaine d'années. A ce jour : +250 licences d'avance par rapport à l'an dernier.
- Formation des encadrants : le 14 mars la commission technique du comité (avec son président Mikaël VIRE) avait invité Béatrice DELBURG et Cathy TACHDJIAN pour une réunion avec les entraîneurs salariés et bénévoles du CD17 : 10 clubs sur 17 étaient représentés..
- Handensemble : toujours autant de réussite (cf le week end dernier à PONS avec plus de 100 participants (fauteuil et hand adapté) Section portée par Pierre DAVID , de plus en plus de clubs et de licenciés en Charente Maritime
- Beach Handball : Trop tôt pour que le CD17 intègre les intercomités beach , Action non budgétisée et formations (jeu et arbitrage) non anticipées. Lancement de cette activité par l'organisation d'une journée beach le 22 juin (lieu à déterminer) . Mise en place également de 3 ou 4 rassemblements en avril, mai et juin pour intégrer cette nouvelle pratique dans les habitudes de jeu sur le département
- UNSS : la journée départementale des collèges aura lieu le mercredi 11 juin à St Jean d'Angély. Comme la saison dernière. Martine DILLENBOURG a sollicité le comité pour une co-organisation, ainsi que la présence du club local St HILAIRE/ St JEAN. La forme de jeu proposé lors de cette journée sear le Hand à 4. L'objectif est de pouvoir relancer lae handball dans les collèges par cette pratique.

▪ CD19 – Loïc DUPARAY

- Evolution des licences :
 - 1397 licenciés
 - +4% par rapport au dernier recors de 2017/2018
 - Masculin : +1% /N-1 mais -8% par rapport au recors de 2017/2018
 - Féminin : +10% /N-1 et par rapport au record 2023/2024
 - 12-16 ans : +3% / N-1 et -16% par rapport au record de 2018/2019
 - Compétitives : +4%/N-1 et -8% par rapport au record de 2017/2018
- Objectifs saison :
 - Structurer et développer les commissions
 - Convention tridépartementale 87/19/23
- Avancement par commission :
 - Commission sportive :
 - Stages PPF et IC de janvier
 - Tournoi de détection U13 :
 - 100% de clubs participant
 - 100% des techniciens salariés de clubs impliqués
 - Stages JAJ en parallèle de ces regroupements : 24 JAJ présents (2007 à 2011)
 - Commission Finances :

- Projet associatif pour dossiers de subvention
 - Travail sur contre proposition de participation financière de CD19 au fonctionnement tridépartemental 87/19/23
 - Commission de développement :
 - Du potentiel dans les clubs mais pas de ressources
 - Formation « Débuter dans l'entraînement » : 12 personne. Pilotage CD87 avec MAD de 2 salariés de club.
- **CD24**
 - Reprise des formations en 24 avec deux sessions qui se sont terminées avec une très bonne participation (26 candidats)
 - Poursuite de l'augmentation du nombre de licenciés même si le rythme est moins soutenu que l'an dernier. 3116 à ce jour sans tenir compte des doubles licences hand à 7 / beach par exemple.
 - Les championnats départementaux se déroulent sans difficultés mis à part quelques propos racistes largement combattus par la commission de discipline. Cela relève plus de la bêtise que de l'idéologie mais il faut sanctionner
 - Poursuite des formations pour les jeunes N mais aussi N-1 et N +1 avec une excellente implication des salariés et de l'ETD
 - Accompagnement des collectivités et des clubs pour de nouveaux gymnases (créations ou restaurations complètes)
- **CD40 – Jean Baptiste BLOT**
 - Licences :2131 licenciés (+100) (=année COVID)(record : 2177 en 17/18)
 - Lancement Beach :depuis le dernier week end de février , CPS tous les week end pour préparer des intercomités Beach à Brive: 30 enfants chez les filles et chez les garçons
 - Préparation des intercomités féminins à Nousty
 - Travail mis en place sur la génération N+1 chez les garçons
 - Formation: 2 sessions « débiter dans l'entraînement »
 - Finances: remboursement ANS 2021
- **CD47- Matthieu GONDELLON**
 - Le CD47 se porte bien et voit une augmentation de ses licenciés cette saison. La dynamique est positive dans l'ensemble.
 - Le CD47 a la volonté de porter et de voir le déploiement de nouvelles formations sur son territoire. L'ITFE sera bien entendu contacté pour trouver le bon process.
 - Interrogation concernant la demande faite par le CD47 à l'occasion du premier CA de cette saison à l'attention de l'ETR concernant la mise en place d'un possible réducteur de but pour la pratique des U13G.
« Nous aimerions avoir un retour de la part des techniciens sur le bien-fondé (ou non) de l'utilisation de ce matériel. Quel est l'intérêt pour le jeune joueur, quelle analyse pour préconiser ou non la mise en place des réducteurs »
- **CD64 – Jean Michel LABORDE**
 - **Licences** : Avec plus de 7500 licences hors évènementielles, le record absolu a été dépassé. Augmentation de 300 licences à date. A noter que pour la première fois, un club du 64 dépasse les 500 licenciés : Anglet-Biarritz Olympique Handball.
 - **Beach** : un premier stage a eu lieu pendant les vacances de février avec un engouement particulier chez les jeunes filles. Le comité présentera donc un collectif dans chaque sexe pour le tour régional du 3 mai. Ce week-end-là, le comité avait programmé la dernière journée de championnat : les équipes concernées par le Beach pourront demander d'avancer leur rencontre. L'année prochaine, une concertation lors de l'établissement des calendriers permettra d'éviter le télescopage des dates. Une convention a été signée entre le Comité 64, la mairie de Lescaur, le club de Lescaur pour l'utilisation de l'aire Beach de la commune qui n'était jusqu'alors utilisée que par le Volley.
 - **Journées d'informations techniques** : comme l'an dernier, le comité a convoqué les entraîneurs des équipes de -13 et -15 ans sur 4 soirées (2 par sexe) avec encore 100% des équipes représentées sans doute en lien avec le caractère obligatoire de ces soirées (doivent participer à ces réunions, au moins 1 personne (entraîneur – accompagnant) par catégorie et par sexe. Sinon, sanction de -3pts lors de la dernière phase du championnat). Un bilan sera réalisé pour savoir si ces soirées ont donné de l'appétence aux formations de l'ITFE. Les soirées thématiques sur la base du volontariat n'ont pas pu être organisées faute de participants
- **CD79 – Sylvie CHARRIER**
 - **Championnat des Altesses**



POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ SANDRA AU 06 08 41 54 79

Organisation d'un tournoi par mois sur le même principe qu'un championnat ordinaire.avec programmation des matchs entre le lundi et le vendredi.

LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

174, AVENUE DU TRUC – 33700 MERIGNAC

T. +33 (0)5 56 79 67 67 67 – 6000000@ffhandball.net – www.nouvelleaquitaine-handball.org/

Association loi 1901 – N° Siret : 335.013.504.00022 / N° APE : 9312 Z

Identification des clubs qui ont une équipe altesse et programmation par Sandra REISCH de tous les matchs pour la saison.

La durée des matchs suivant le nombre d'équipes peut varier de 7 à 8 minutes.

A la fin des tournois un repas est organisé par le club qui reçoit

Grace à ce type de championnat : + de 200 licences féminines pour cette saison.

Certains clubs proposent aux Altesses de faire du fitness, passage de 11 à 62 licences.

Nous avons eu une augmentation régulière avec plus de 100 licences de plus grâce aux Altesses.

➤ **Les repas pris par les équipes des sélections des comités**

Sylvie CHARRIER demande à ce que soit élaboré un cahier des charges dans l'objectif d'avoir un prix de base correcte pour que les jeunes mangent quelque chose de chaud et en quantité. Un constat est fait qu'il y a trop de différences d'un comité à l'autre

▪ **CD86 – Thierry THEVENET**

- Le nombre de licenciés est en augmentation de 6,06% soit 2924 compétitives et 3954 avec les licences événementielles.
Une augmentation significative de + de 10,08% chez les féminines contre 3,65% chez les masculins.
- Le comité à le projet d'embauche d'un agent de développement mutualisé avec les clubs pour la rentrée de septembre 2025
- Le comité organise une journée départemental des jeunes le 8 mai, ainsi qu'une journée à destination des écoles avec l'USEP le vendredi 9 mai.
- Organisation encore cette année du Trophée des Champions qui aura lieu le 30 août 2025 à l'Aréna Futuroscope
- Pour le comité le projet Beach est encore compliqué, toujours pas de lieu de pratique.
- Projet avec une association d'aveugle de Poitiers afin de leur permettre d'assister au Trophée des Champions en immersion avec des casques branchés sur le canal des commentateurs de Bein sports.
- Organisation de deux soirées techniques, l'une encadrée par Alexandre DINGOME sur la préparation physique chez les jeunes handballeurs, une master classe avec Christophe CAILLABET sur l'intention et l'intensité défensive et changement de statut suivi d'une table ronde avec Nathalie ANDREE, enseignante chercheuse en psychologie du sport, de l'exercice et de la santé sur le thème : « comment capter et fidéliser un public féminin à la pratique sportive du handball »
- Une autre Master classe est en préparation sur le secteur masculin avec comme invité Pascal PERSON CTN en avril

▪ **CD87 – Jérôme COUVILLERS**

- 3545 licenciés
- Incivilités: 1 dossier en U11G
- Rencontre de clubs en difficultés de trésorerie

11. QUESTION DIVERSE

Présentation par Arnaud CLEDAT des notes de frais dématérialisées sur EURECIA

12. CALENDRIER INSTITUTIONNEL: Prochain Conseil d'Administration : Samedi 24 Mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15

Didier BIZORD

Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball



Patricia RAYMONDEAU

Secrétaire Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball

